BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 691

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

800 042 830 RCS Toulouse.
EOVIA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 32, Chemin De la Butte, 31400 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seing privé à TOULOUSE en date du 26 avril 2024, La société EOVIA, SAS au capital de 5.000 euros dont le siège social est à 32 chemin de la Butte 31400 TOULOUSE immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 800.042.830. Et La société PHARM & YOU CONSULTING, SAS au capital de 3.000 euros dont le siège social est à 32 chemin de la Butte 31400 TOULOUSE immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 800.073.744, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EOVIA par la Société PHARM & YOU CONSULTING. La société EOVIA ferait apport à la société PHARM & YOU CONSULTING de la totalité de son actif, soit 26.112 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 12.233 euros. L'actif net apporté s'élèverait à 13.879 euros. La société PHARM & YOU CONSULTING détenant la totalité des 1.000 actions composant le capital social de la société EOVIA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de EOVIA détenues par PHARM & YOU CONSULTING un mali de fusion de 78,04 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EOVIA depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PHARM & YOU CONSULTING. La société EOVIA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2024. Conformément à l'article 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé pour chaque société participante pour être annexé au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE en date du 23 mai 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..